

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCB



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

D'après l'étude menée par

VERDICITÉ



Commission DDTE

03 janvier 2023

Sommaire

- ❑ Rappel du contexte réglementaire et synthèse du diagnostic local
- ❑ Le tonnage minimum de biodéchets à détourner pour atteindre les objectifs régionaux
- ❑ Différents zonages effectués sur le territoire
- ❑ Solutions envisagées
- ❑ Solution retenue
- ❑ Synthèse des coûts
- ❑ Prévision de déploiement

1. Rappel du contexte réglementaire et synthèse du diagnostic local

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE > PRINCIPAUX TEXTES

- Loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015
 - Objectif de diminution des quantités de Déchets Non Dangereux et Non Inertes (DNDNI) enfouies de 50% d'ici 2026 par rapport à 2020 en masse ;
 - Atteinte d'un taux de valorisation matière (et organique) des DNDNI de 65% en 2025

- Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (AGEC)
 - Objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés de -15% par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 ;
 - A compter du 1er janvier 2023, les professionnels qui génèrent plus de 5 tonnes par an de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique (seuil à 10 tonnes avant cette date). (obligation de résultat avec tenue d'un registre déchets obligatoire, mais pas de moyens)

 - Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC LOCAL

□ Quelques éléments clés :

- Saisonnalité (tonnage, population),
- Des dispositifs actuels qui fonctionnent bien (composteurs collectifs),
- Plateforme supra-communautaire de co-compostage de la Roche de Rame + plateforme compostage biodéchets de Serre-Ponçon,
- 1560 t de biodéchets dans les OMR dont 750 pour les ménages, le reste sur les professionnels,
- Un maillage de Points de collecte en Apport Volontaire avec l'ensemble des flux de déchets ménagers dense,
- Dispositif des composteurs grutables, expérimental et éprouvé sur l'année écoulée,
- Peu de prestataires locaux à mobiliser sur la collecte de biodéchets
- Coût de traitement des OMR envisagé dans les années à venir (d'après les tarifs pratiqués dans les collectivités proches qui viennent de renouveler leur marché et l'étude menée sur le Beynon par l'ensemble des collectivités 04 et 05) : 200 € HT/t (135€ pour le traitement, 65€ de TGAP) soit près du double du coût actuel (hors inflation)

2. Le tonnage minimum de biodéchets à détourner pour atteindre les objectifs régionaux

LES HYPOTHÈSES DU TONNAGE CAPTÉ PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS RÉGIONAUX

- ❑ Les ratios nationaux annoncent que pour une population INSEE de 20 800 habitants, il y a dans les OMR **1560 tonnes** de biodéchets (75 kg/hab/an). Localement il est estimé qu'une moitié provient des usagers et l'autre des professionnels
- ❑ Le SRADDET fixe un objectif de captation de 40 kg/hab/an INSEE sur l'ensemble du territoire, soit **830 tonnes**

L'objectif de la région de 40 kg/hab/an (INSEE) est atteint ici avec des hypothèses « prudentes » : 20 kg/hab/an pour les habitants permanents, 30 % de tonnage captés chez les professionnels petits producteurs et en ne prenant que les biodéchets captés aujourd'hui chez les Gros producteurs. On atteint selon la répartition du tableau ci-dessous **845 tonnes**

Type d'habitant	Kg/hab/an détourné annuel	Taux estimé de captation % à l'objectif global du SRADDET	Tonnage capté en tonnes
Compostage individuel	-	-	80
Permanent	20	50%	415
Semi-permanent (6 mois)	15	75%	30
Touristique (6 mois)	7,5	10%	70
Petits professionnels		30%	100
Gros professionnels déjà collectés	-	-	150
TOTAL			845

LE CHOIX DE LA COLLECTIVITÉ PAR RAPPORT À CET OBJECTIF DE CAPTATION

Ainsi, afin de limiter les coûts et les nuisances de la gestion des biodéchets, la CCB s'est orientée sur l'objectif de capter uniquement la part végétale des biodéchets (fruits, légumes et aliments à base de végétaux).

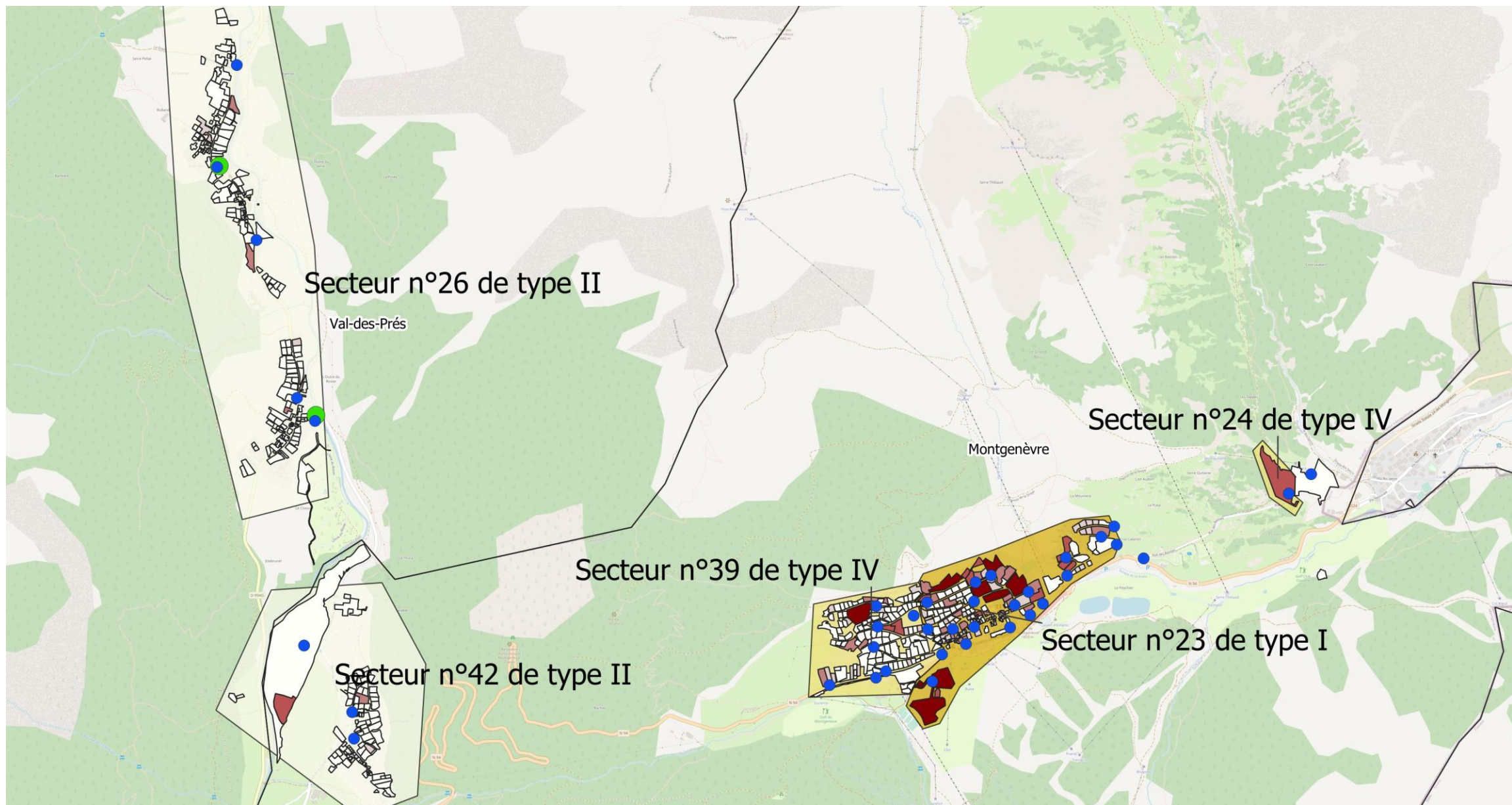
Cette partie des biodéchets représente plus de 75% du gisement total.

3. différents secteurs
répertoriés en fonction
du type de zone affecté
sur le territoire

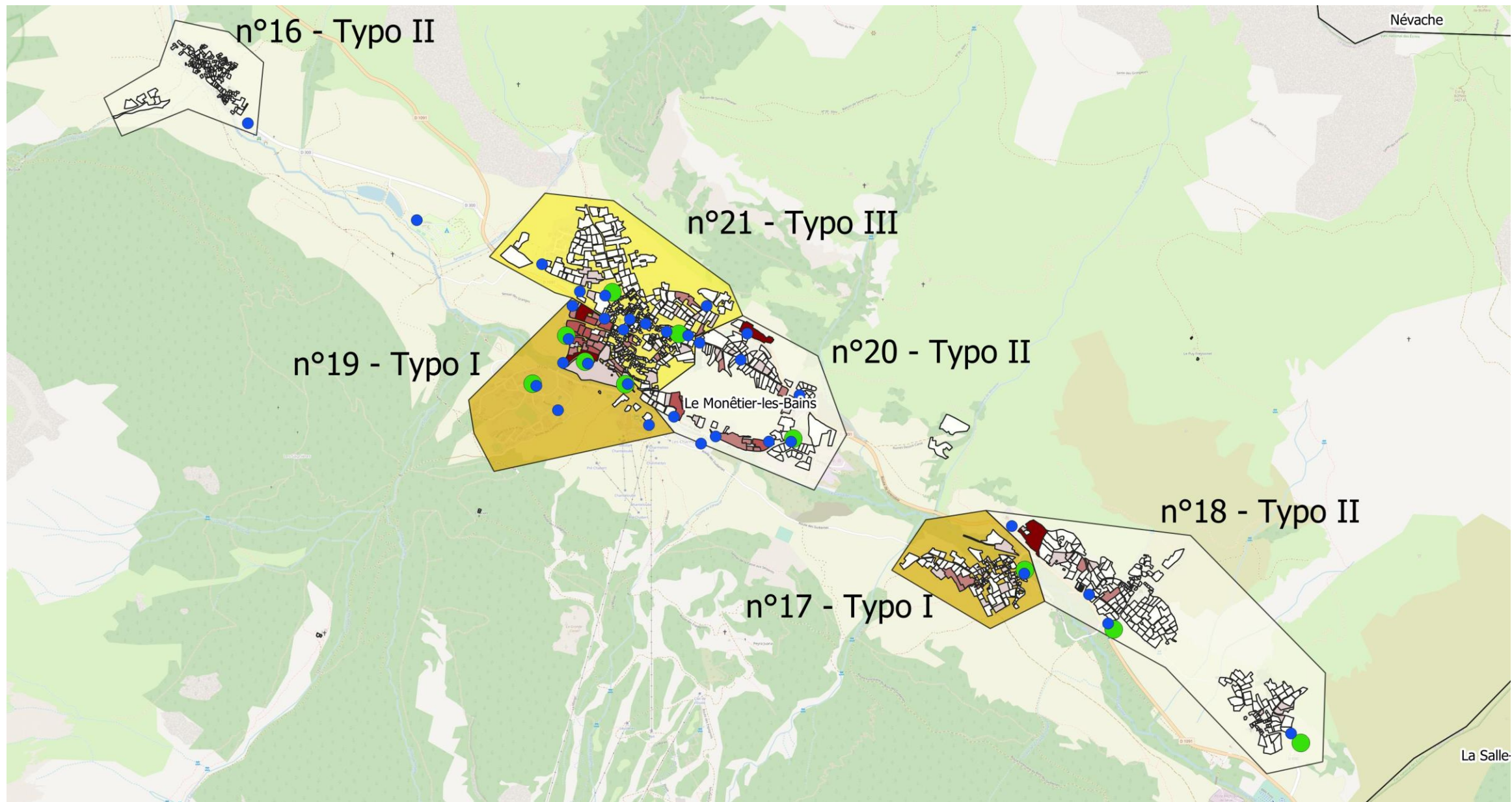
SECTORISATION DU TERRITOIRE

- Un travail géomatique a permis de définir une quarantaine de secteurs homogènes auxquels il a affecté une des 4 typologies de zones définies, à savoir :
 - Zone type I : Habitat touristique dense (stations)
 - Zone type II : Habitat permanent peu dense
 - Zone type III: Habitat permanent dense
 - Zone type IV: Zone où le compostage est difficile
- Il a ensuite été envisagé un ou plusieurs scénarios pour trouver la meilleure façon de gérer les biodéchets sur chacun des 4 types de zones définis.

☐ Quelques exemples de secteurs avec attribution des types de zones définis



☐ Quelques exemples de secteurs avec attribution des types de zones définis



4. Les scénarios envisagés

SCENARIOS – 4 TYPOLOGIES DE TERRITOIRE ET PLUSIEURS DISPOSITIFS DE GESTION POUR 3 SCÉNARIOS ÉTUDIÉS

- ❑ 1 000 composteurs individuels supplémentaires déployés quel que soit le scénario retenu
- ❑ Les scénarios 2 et 3 ont été étudiés en régie ou en prestation de service

Les différentes Zones	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Habitat touristique dense (stations) TYPE I	-Composteur grutable + 1 bac de broyat	-Abri Bac à biodéchets avec bac à collecter et laver sur place par BOM	-Abri Bac à biodéchets En échange de bacs avec camion hayon et lavage des bacs sur l'exutoire,
Habitat permanent peu dense TYPE II	-Compostage collectif « classique » 3 bacs (1 broyat, 1 dépôt, 1 maturation)	Idem scénario 1	Idem scénario 1
Habitat Permanent dense TYPE III	Composteur grutable (avec 2 bacs par site + 1 bac de broyat)	Idem TYPE I +Abri Bac à biodéchets sur Cité Vauban à Briançon	Idem TYPE I +Abri Bac à biodéchets sur Cité Vauban à Briançon
Zone où le compostage est difficile (altitude /froid) TYPE IV	Composteur grutable (+ 1 bac de broyat)	Idem scénario 1	Idem scénario 1

SURCOÛTS AUTRES SCÉNARIOS

Zone	Tonnage détourné	Nb de foyer	Invest Précollecte	Amortissement précollecte/ 5ANS	Cout déploiement / suivi du compostage	Cout Collecte / lavage / Saches	Cout de traitement BD	Cout évités OMR	Aides ADEME/REGION annualisée 5 ans	TOTAL ANNUEL	TOTAL € HT/t détournée
------	------------------	-------------	--------------------	---------------------------------	--	---------------------------------	-----------------------	-----------------	-------------------------------------	--------------	------------------------

Variante Zone 1 - POUR UNE COLLECTE EN HAUTE SAISON SEULEMENT - SURCOUT SOLUTION BASE

HORS COLLECTE HORS SAISON

BOM régie	124	6611	124 700 €	24 940 €	Pas d'ETP suivi compostage	79 000 €	12 434 €	- 25 857 €	- 14 251 €	38 815 €	621 €
BOM Presta						56 028 €				15 843 €	437 €
Hayon régie						45 137 €				4 951 €	349 €
Hayon presta						49 326 €				9 140 €	383 €

Variante Vieille Ville Briançon - SURCOUT PAR RAPPORT A SOLUTION DE BASE

HORS COLLECTE HORS SAISON

BOM régie	33	942	18 000 €	2 571 €	Pas d'ETP suivi compostage	29 846 €	Pas de modification	- 2 057 €	30 460 €	921 €
BOM Presta						31 796 €			32 410 €	980 €
Hayon régie						22 748 €			23 362 €	706 €
Hayon presta						24 698 €			25 312 €	765 €

LES MOYENS DE PRÉ COLLECTE DÉPLOYÉS SELON LES DIFFÉRENTS TYPES DE ZONE

Lombricomposteur
48 litres, 3 plateaux, Ø 47 cm
30 €
en appartement

Composteur bois
29 €
au jardin

+1000 sur demande

Les solutions de gestion privées

Un bio sceau distribué pour chaque logement

Les solutions en point d'apport volontaire

Zone I et IV touristique et difficile

Zone II Habitat permanent peu dense



Zone III Habitat permanent dense



LES MOYENS DE SUIVI, DE COLLECTE ET DE GESTION TECHNIQUE DU COMPOST



Camion fourrière transformé en camion de collecte compost (transformation en cours)



Camion technique pour le suivi et de secours pour la collecte en complément des camions grue de collecte



Récupérateurs d'eau de pluie



Plateforme de compostage et de broyage du quai de transfert



Manitou +outils de criblage



Broyeur mutualisé aux communes



Outil de numérisation du suivi

SCENARIOS – QUELLES SOLUTIONS POUR LES PROFESSIONNELS

Leur choix	COMPOSTAGE	COLLECTE DES BIODECHETS
« Petits producteurs » professionnels (<5t/an)	Mêmes dispositifs que les ménages, en concordance avec les caractéristiques du type de zone dans laquelle il est situé, ou adaptés aux fréquences de collecte prévues sur des points de compostage grutables à proximité	Prestation de service via une entreprise privée qui pourra déposer sur la plateforme supra communautaire ou sur une plateforme privée de son choix
Gros producteurs	Mêmes dispositifs à dimensionner en fonction des besoins propres et des fréquences de collecte des composteurs grutables si ce mode est choisi.	Prestation de service via une entreprise privée qui pourra déposer sur la plateforme supra communautaire ou sur une plateforme privée de son choix

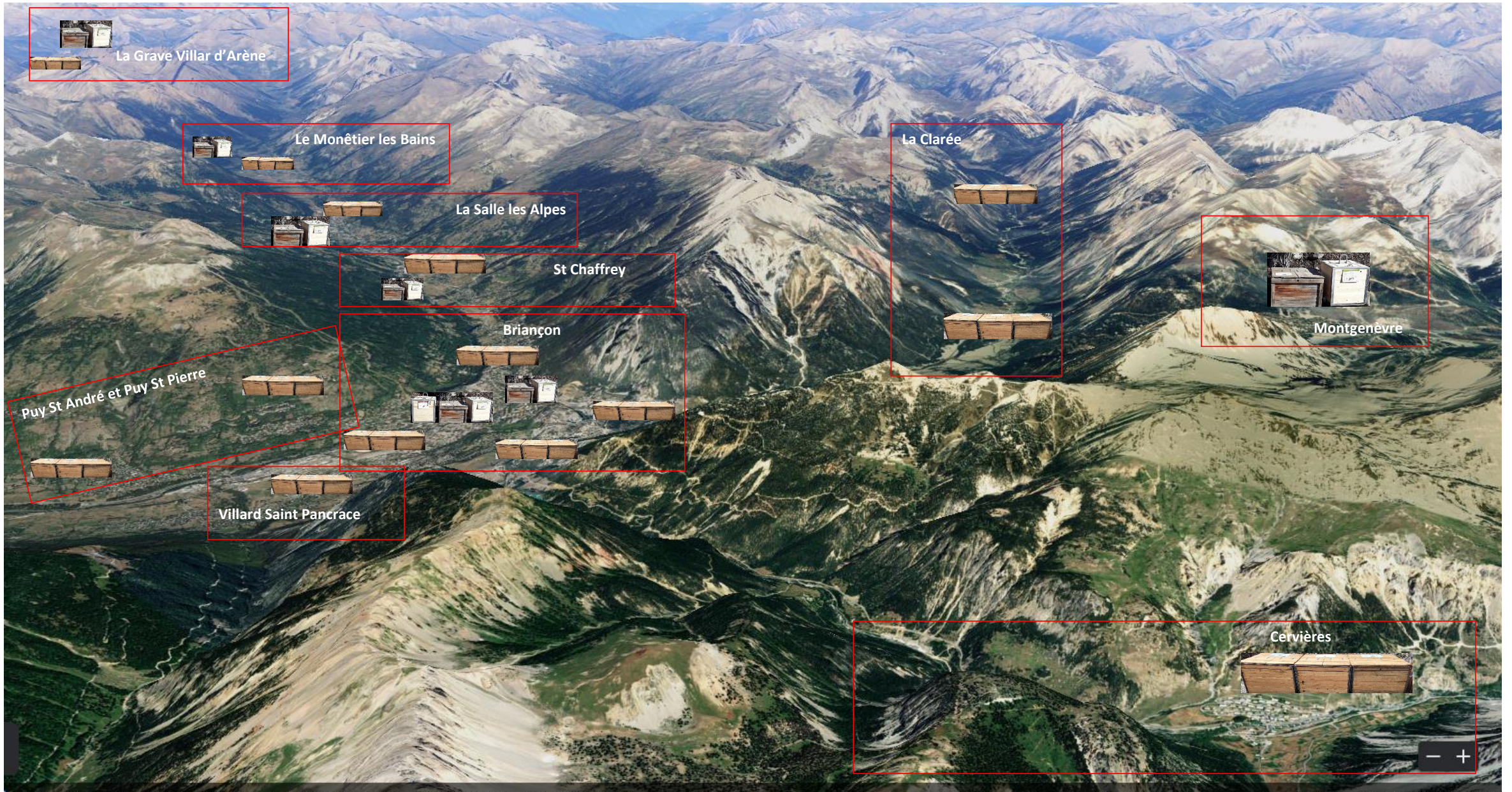
5. la solution retenue

CONTINUITÉ DU PROCESSUS DÉJÀ ENGAGÉ (COMPOSTAGE + COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE)

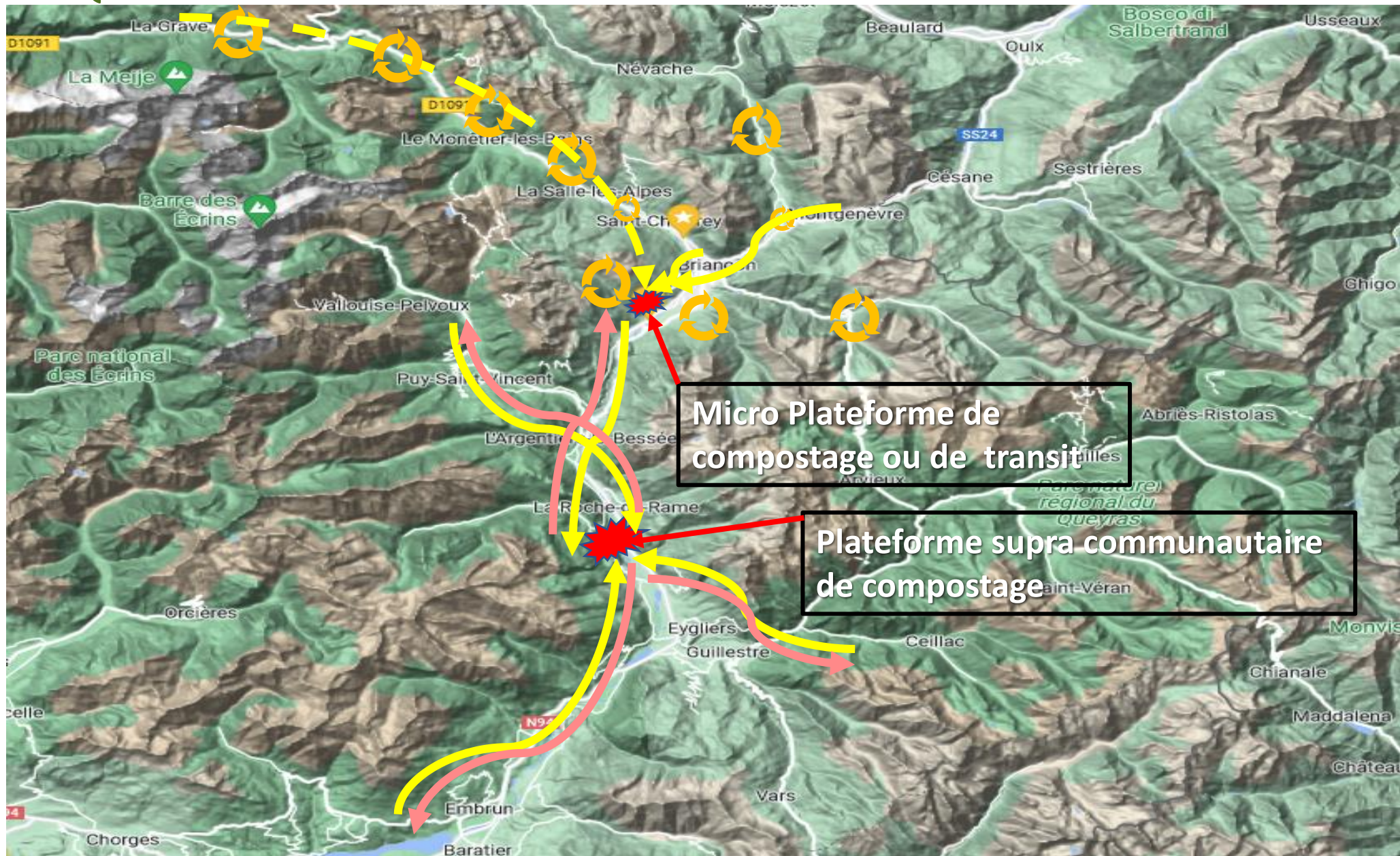
ensemble des composteurs collectifs déployés en 2022



MODULARITÉ ET ADAPTABILITÉ DU DISPOSITIF ENTRE LES ZONES ET DANS LES ZONES EN FONCTION DES SAISONS



UNE LOGIQUE TERRITORIALE EN BOUCLE COURTE LIMITANT AU MAXIMUM LES DÉPLACEMENTS



6. Synthèse des coûts

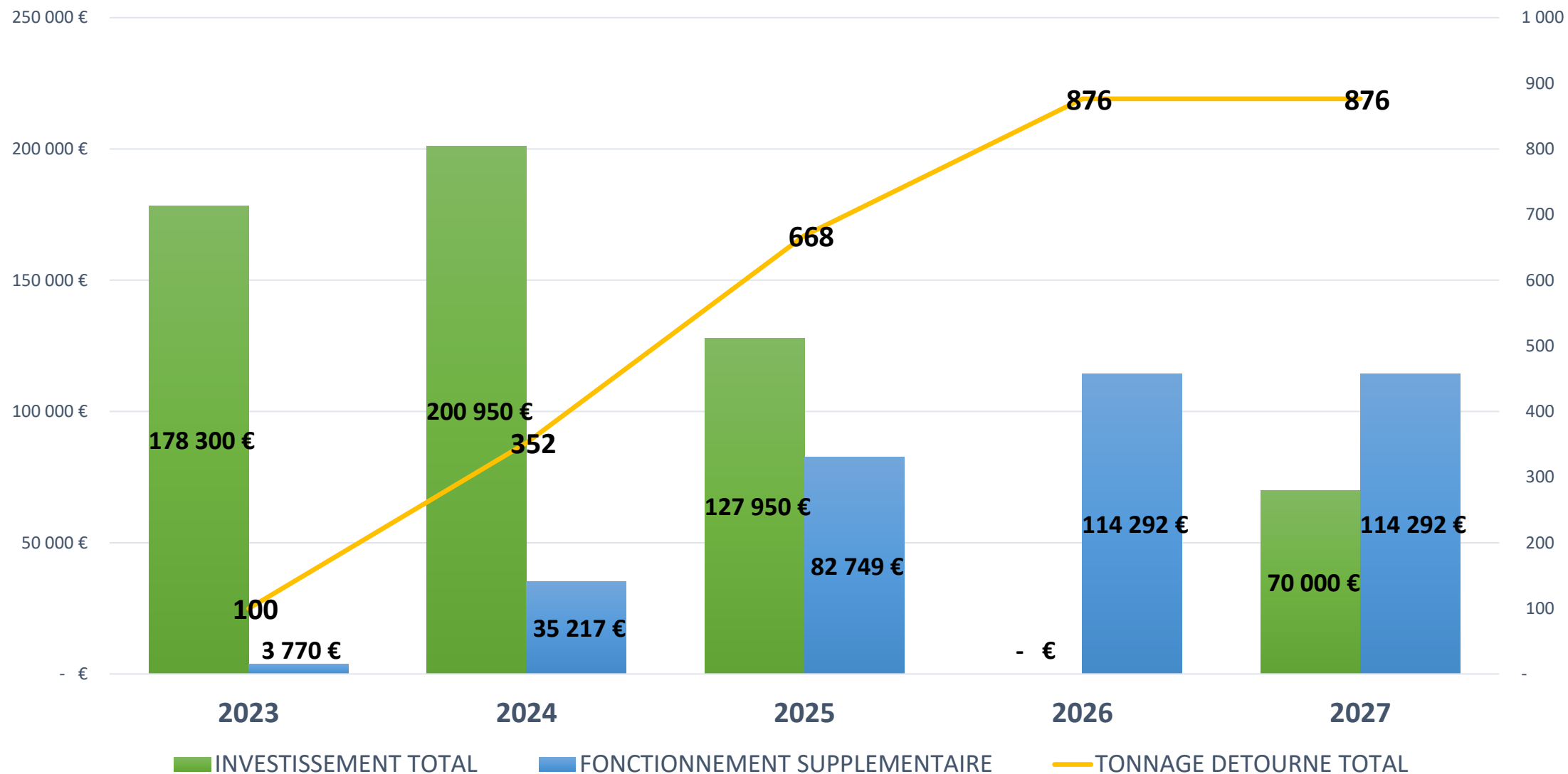
PRÉVISIONNEL DES COÛTS HT DE FONCTIONNEMENT TOUT AU LONG DU DÉPLOIEMENT

		2023	2024	2025	2026	2027
Economies OMR	Cout € HT/t traitement	127€	190€	200€	200€	200€
	TONNAGE DETOURNE TOTAL	99,90	352,19	667,97	876,32	876,32
	Economies sur les OMR	-12 687,3 €	-66880€	-133 594 €	-175 264 €	-175 264 €
Cout de traitement des bioéchets	Cout € HT/t	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
	Tonnage collecté	7,8 t	60,2 t	197,5 t	397,9 t	397,9 t
	Cout total HT	780 €	6 017 €	19 749 €	39 792 €	39 792 €
FONCTIONNEMENT TOTAL HT		68 534 €	103 050 €	172 105 €	160 727 €	160 727 €
COÛTS FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRE HT		3 770 €	35 217 €	82 749 €	114 292 €	114 292 €
BALANCE FONCTIONNEMENT TOTAL/ECONOMIES OMR HT		55 847 €	36 170€	38 511 €	-14 537 €	-14 537 €

Le coût de fonctionnement supplémentaire ne prend pas en compte la masse salariale déjà engagée à ce jour. Il comprend donc uniquement les frais de personnel de collecte et de traitement estimés nécessaires par le bureau d'étude.

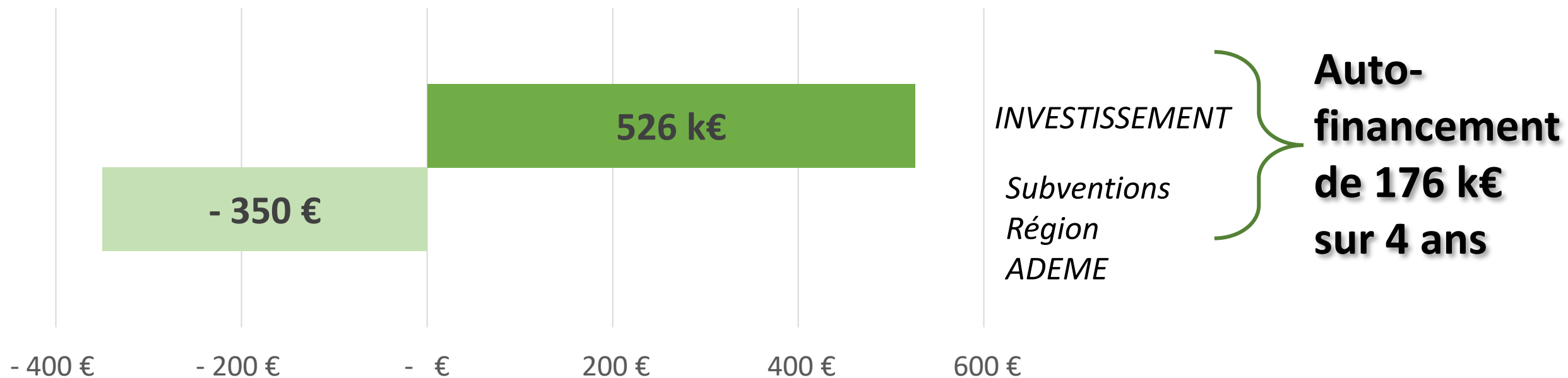
DÉPLOIEMENT – MONTÉE EN CHARGE FINANCIÈRE

Coûts annuels prévisionnels et tonnage capté



PRÉVISIONNEL DES COUTS HT - INVESTISSEMENT

Investissements à consentir et subventions mobilisables



7. Déploiement prévisionnel

DÉPLOIEMENT - STRATÉGIE



- ❑ Déploiement généralisé des bio-seaux (gratuits)
 - 1 par logement

- ❑ Marchés de fournitures et démarches réglementaires à intégrer (1^{er} trimestre 2023)+ montée en charge des moyens humains pour le suivi des aires de compostage (à compter de 2024)

- ❑ Installation des nouveaux sites de compostage grutables en fonction de l'ouverture des exutoires :

- Transitoire : Embrun (prévisionnel fin 2023)
- La Roche de Rame (2026)
- Coût à la tonne sur les exutoires 100€HT(basé sur les coûts moyens connus à ce jour)



DÉPLOIEMENT – DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL (HORS ADMINISTRATIF ET COMMUNICATION)

2023

- Bio-seaux – 60% (12 000 unités)
- Composteurs individuels – 33 % - 350 unités
- Composteurs collectifs fixes – 60 % - 62 sites
- Composteurs collectifs grutables – 10 % - 20 sites

2024

- Bio-seaux – 40 % (8 000 unités)
- Composteurs individuels – 33% - 350 unités
- Composteurs collectifs fixes – 40 % - 42 sites
- Composteurs collectifs grutables – 40 % - 55 sites

2025

- Composteurs individuels – 33% - 350 unités
- Composteurs collectifs grutables – 50 % - 69 sites